



CREPS
M O N T P E L L I E R



CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPÉCIALITÉ : PERFECTIONNEMENT SPORTIF
MENTION : GLISSES AÉROTRACTÉES NAUTIQUES**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME

Le moniteur/entraîneur de kite surf encadre et enseigne en assurant la sécurité des pratiquants. Il coordonne la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'initiation, la compétition. Il assure la formation de cadres, conçoit et met en œuvre des programmes d'entraînement.

LA FORMATION

Elle s'effectue obligatoirement, en alternance, entre le centre de formation, et la structure d'accueil où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. Le parcours du candidat est rythmé par différentes évaluations formatives proposées en centre de formation et en entreprise.

La formation au DEJEPS comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une ou plusieurs évaluations.

LIEU DE LA FORMATION

CREPS de Montpellier et sites de pratique en Région Occitanie entre la Franqui et l'Espiguette

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme atteste, dans le domaine des glisses aérotractées nautiques des compétences suivantes :

- concevoir des programmes d'accès à la compétition et de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'accès à la compétition et de perfectionnement sportif ;
- conduire une démarche d'enseignement ;
- conduire une démarche d'accès à la compétition et au perfectionnement sportif ;
- développer des activités sportives et éducatives ;
- conduire des actions envers des publics particuliers ;
- coordonner une équipe de professionnels et de bénévoles à l'échelle d'un projet ;
- conduire des actions de formation de cadres.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La durée s'établit sur deux pôles de formation en alternance :

- une séquence en **centre** de formation de **770 heures**,
- une séquence en **entreprise**, lieu de travail, sous la responsabilité d'un tuteur, d'une durée de **840 heures**.

Soit un total de 1610 heures.

Il appartient au stagiaire de rechercher l'entreprise qui réunit les conditions d'accueil et de suivi de sa formation (tuteur).

La durée de la formation est d'environ 10 mois.

Les dates de la formation seront indiquées sur le site internet du CREPS lorsqu'elles seront définies.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Être âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des prérequis
- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un équivalent (AFPS, BNS, SST...),
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du kite surf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint dans dossier d'inscription).
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables **ET** de sélection

MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables**.

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1)

Pour se présenter aux Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.), les candidats doivent posséder :

- Le permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » et le certificat autorisant l'utilisation de la radiotéléphonie ;
- Une attestation de réussite à un parcours de 400 mètres au minimum, en mer, à la nage à partir du bord, comportant un ou plusieurs franchissements de vagues, ainsi qu'une action de sauvetage d'un pratiquant réalisée en fonction des conditions de mer. A défaut un test sera organisé par le CREPS pendant les deux jours de VEP (suivant conditions météorologiques) ;
- Une attestation justifiant d'une expérience portant sur l'encadrement, l'enseignement, la formation, le tutorat, l'entraînement ou la coordination de projets dans le domaine sportif pendant une saison sportive. Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Monsieur E. WYSS, conseiller technique national Kitesurf par mail : wyssfly@gmail.com
- Un dossier préparé par le candidat relatif à son ou ses expériences d'encadrement, d'enseignement, de formation, de tutorat, d'entraînement ou de coordination de projet dans le domaine sportif.

A. Les Tests d'Exigences Préalables (T.E.P.)

Ils sont constitués de tests techniques organisés pendant les 2 jours de TEP (suivant conditions météorologiques) et un entretien basé sur le dossier préparé par le candidat.

Pour participer aux tests techniques, les candidats doivent se munir de matériel permettant des prestations dans les disciplines de Race et Free style. Une pratique au « strapless » avec transitions et différentes allures peut-être demandé en fonction des conditions.

Les stagiaires fournissant une attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national

dans le domaine des glisses aérotractées nautiques sont exemptés des tests techniques.

Tests techniques

▪ Evaluation race (foil obligatoire)

Sur le plan théorique :

- Connaissance des procédures d'une compétition de Race ;
- Connaissance des parcours possibles ;
- Connaissance du fonctionnement des classements.

Sur le plan pratique (prestation sur l'eau pendant des manches) :

- Être capable de prendre le départ proche du signal ;
- Être capable de se placer sur le côté favorable de la ligne ;
- Être capable de choisir le bord favorable suite au départ ;
- Être capable de franchir la ligne avec un compromis cap vitesse choisi ;
- Être capable de remonter au vent efficacement ;
- Être capable de prendre en compte le placement de son adversaire ;
- Être capable de virer efficacement ;
- Être capable de rester dans le cadre ;
- Être capable de contourner la marque au vent efficacement ;
- Être capable de descendre vers la marque au vent efficacement ;
- Être capable de contourner la marque sous le vent efficacement ;
- Être capable de respecter et d'utiliser les règles de course.

▪ Evaluation Freestyle

Sur le plan théorique :

- Connaissance des procédures d'une compétition de Freestyle ;
- Connaissance de la mise en place d'une zone de compétition de Freestyle ;
- Connaissance du fonctionnement des tableaux (Rounds, Heats, ...).

Sur le plan pratique (durée de la prestation sur l'eau 7mn) :

- Être capable de rester dans un carré défini ;
- Être capable de se placer en fonction des juges ;
- Être capable de se replacer dans la zone rapidement ;
- Être capable d'évoluer dans le carré avec de la vitesse ;
- Être capable de réaliser des figures sur chaque amure ;
- Être capable de prendre en compte le placement de son adversaire ;
- Être capable de réaliser au minimum deux figures déhookées en l'air (au moins une sur chaque bord) dont une avec passage de barre (handle pass) ;
- Être capable de réaliser un passage de barre (surface pass) ;
- Être capable de réaliser des transitions glissées et sautées ;
- Être capable de réaliser un saut avec kiteloop et un avec downloop ;
- Être capable de réaliser des sauts avec rotation(s) horizontale(s) ;
- Être capable de réaliser des sauts avec rotation(s) verticale(s).

Les réceptions sont posées avec de la vitesse et contrôlées

Les actions doivent être réalisées avec de la vitesse en entrée, en exécution et en sortie

Entretien oral

Pour se présenter à cette épreuve, le candidat doit avoir remis son dossier d'expérience lors de son inscription.

Cette épreuve d'entretien de 30 minutes permettra d'évaluer :

- l'implication du candidat dans la discipline ;
- l'importance et l'origine de sa motivation à entrer en formation ;
- l'adéquation du projet professionnel à la formation envisagée ;
- la disponibilité du candidat pour suivre la formation.

Les entretiens sont menés par un jury de 2 personnes composées d'un cadre d'état du CREPS et d'un cadre fédéral ou d'un spécialiste de l'activité.

B. Dispense des TEP

Les stagiaires fournissant une attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national dans le domaine des glisses aérotractées nautiques sont exemptés des tests techniques. Cette attestation peut être demandée auprès de la FFV ou FFVL.

2) Les épreuves de sélection :

Épreuve de vérification en foil avec différentes allures et transition. Cette épreuve est obligatoire même pour ceux qui ont les tests techniques par équivalence.

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé de formation (PIF). C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

Titre ou diplôme	Dispense(s) octroyée(s)
BPJEPS Spécialité Activités Nautiques Mention monovalente Glisses Aérotractées	Epreuve d'entretien relevant de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation UC4
Autre DEJEPS	UC1 et 2
Sportif inscrit ou ayant été inscrit sur une liste du groupe France de la Fédération Française de vol libre conformément à l'article L. 221-2 du code du sport (listes ministérielles SHN)	Dispense de l'attestation de participation aux compétitions relevant des exigences préalables à l'entrée en formation

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRJSCS Occitanie** : **04 67 10 14 00**.

3) Choix d'une structure d'accueil

Tout candidat ayant satisfait aux épreuves de sélection doit trouver une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil pour son application pédagogique, ceci afin de respecter le principe de l'alternance de la formation. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat ne peut pas intégrer la formation.

4) Contenus et séquences de formation

La formation au DEJEPS Kite surf comporte **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Présentation des 4 Unités Capitalisables :

UC 1 : concevoir un projet d'action

UC 2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : conduire une démarche de perfectionnement en kite surf

UC 4 : encadrer le kite surf en sécurité.

5) Certification

Les certifications se font au travers de 7 épreuves.

UC 1,2 : projet en structure : dossier écrit et épreuve orale

UC 3 enseignement : épreuve de pédagogie pratique en enseignement

UC 3 entraînement : épreuve de pédagogie pratique en entraînement + épreuve orale vidéo

UC 3 formation de cadre : dossier écrit + épreuve orale relatant une action de formation réalisée

UC 4 : épreuve d'encadrement de séance en sécurité et une épreuve de démonstrations de gestes techniques de sécurité.

LES TARIFS

Frais techniques pour les TEP : **60,00 €**

Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis :**

formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Attention : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.**

LES FINANCEMENTS

Cette formation pourra être suivie :

Dans le cadre de la Formation Professionnelle avec financement par le Programme Régional Qualifiant

Conditions : être demandeur d'emploi et fournir une fiche de prescription. Attention, le nombre de places est limité dans la région Occitanie (sous réserve de vote par la Région).

Dans le cadre de l'apprentissage

Conditions : être âgé de 16 à 30 ans, signer un contrat d'apprentissage avec un employeur faisant partie de la liste validée.

CONTACT Formations apprentissage : CFA SPORT MEDITERRANEE ☎ 04 67 61 72 28

administration@cfa-sport.com site : www.cfa-sport.com

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Conditions : signer un contrat de professionnalisation avec un employeur

Dans le cadre de la formation continue

Conditions : avoir obtenu un CIF

À titre individuel

Conditions : régler les frais de formation pédagogique

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (VEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :

Mme Florence DESCROZAILLE (CREPS)	M. Eric WYSS (FFVL)
Tél. Coordonnateur : 06 71 86 76 66	Tél. Coordonnateur : 07 88 19 94 46
Mail Coordonnateur : florence.descrozaille@creps-montpellier.sports.gouv.fr	Mail Coordonnateur : e.wyss@ffvl.fr

Tél. Secrétariat:

04 67 61 74 67

Mail Secrétariat :

formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Site internet :

<http://www.creps-montpellier.org>

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES TEP

- Déclaration sur l'honneur signée (dernière page du dossier)
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Photocopie du certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour...)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1
- 1 photocopie du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière »
- 1 certificat autorisant l'utilisation de la radiotéléphonie (*pour les personnes qui ont passés le permis avant 2011*)
- 1 attestation de réussite au test organisé par la Fédération française de Vol Libre ou de Voile, qui consiste en : un parcours de 400 mètres au minimum, en mer, à la nage à partir du bord, comportant un ou plusieurs franchissements de vagues, ainsi qu'une action de sauvetage d'un pratiquant réalisée en fonction des conditions de mer.
- 1 attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national dans le domaine des glisses aérotractées nautiques. *Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Monsieur E. WYSS, conseiller technique national Kitesurf par mail : wysfly@gmail.com*
- 1 attestation justifiant d'une expérience portant sur l'encadrement, l'enseignement, la formation, le tutorat, l'entraînement ou la coordination de projets dans le domaine sportif pendant une saison sportive. *Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Monsieur E. WYSS, conseiller technique national Kitesurf par mail : wysfly@gmail.com*
- 1 dossier préparé par le candidat relatif à son ou ses expériences d'encadrement, d'enseignement, de formation, de tutorat, d'entraînement ou de coordination de projet dans le domaine sportif
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. dossier d'information)

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Déclaration sur l'honneur signée (page du dossier d'inscription)
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Photocopie du certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, SST à jour...)
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1
- Photocopie du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière »
- Certificat autorisant l'utilisation de la radiotéléphonie (pour les personnes qui ont passés le permis avant 2011)
- Attestation de réussite au test organisé par la Fédération française de Vol Libre ou Voile, qui consiste en : un parcours de 400 mètres au minimum, en mer, à la nage à partir du bord, comportant un ou plusieurs franchissements de vagues, ainsi qu'une action de sauvetage d'un pratiquant réalisée en fonction des conditions de mer
- Attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national dans le domaine des glisses aérotractées nautiques
Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Monsieur E. WYSS, conseiller technique national Kitesurf par mail : wysfly@gmail.com
- Attestation justifiant d'une expérience portant sur l'encadrement, l'enseignement, la formation, le tutorat, l'entraînement ou la coordination de projets dans le domaine sportif pendant une saison sportive Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Monsieur E. WYSS, conseiller technique national Kitesurf par mail : wysfly@gmail.com
- Dossier préparé par le candidat relatif à son ou ses expériences d'encadrement, d'enseignement, de formation, de tutorat, d'entraînement ou de coordination de projet dans le domaine sportif
- Justificatif de financement
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Photocopie du/des diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif
- Lettre de motivation
- Fiche d'alternance en entreprise (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Fiche implication sportive et associative (utiliser obligatoirement le modèle joint)

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Photocopie de l'attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)
- Pour les candidats éligibles au PRQ, joindre obligatoirement la fiche de prescription

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».